UNIVERSITĒ DE SHERBROOKE

FACULTE
DE
THEOLOGIE
67/68

Pour tous renseignements, s'adresser:

BUREAU DU REGISTRAIRE UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE CITÉ UNIVERSITAIRE SHERBROOKE, P.Q.

TABLE DES MATIÈRES

CALENDRIER DE LA FACULTÉ				5
PRÉSENTATION				7
HISTORIQUE ET ORIENTATION				7
DIRECTION ET CORPS PROFESSORAL				10
MAISONS AFFILIÉES				11
CONDITIONS D'AFFILIATION				11
INSTITUTIONS AFFILIÉES				12
RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES GÉNÉRAUX				18
ENSEIGNEMENT				23
1 - LE BACCALAURÉAT ÈS				
SCIENCES RELIGIEUSES				24
1.1 - CONDITIONS D'ADMISSION				24
1.2 - RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES				24
1.3 - SCOLARITÉ ET PROGRAMME DES COURS .		•	•	25
1.4 - DESCRIPTION DES COURS	•	•	•	27
2 - LA MAÎTRISE ÈS SCIENCES RELIGIEUSE	ES.			34
2.1 - CONDITIONS D'ADMISSION				34
2.2 - RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES				35
2.3 - SCOLARITÉ ET PROGRAMME DES COURS .		•		37
2.4 - DESCRIPTION DES COURS		•		38
3 - LA LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECOND	ΑΙ	RE	Ξ	
(SCIENCES RELIGIEUSES),,,				40
3.1- BUT DU COURS				40
3.2 - DURÉE DU COURS				40
3.3 - CONDITIONS D'ADMISSION				4
3.4 - DIPLÔME . ,				41
3.5 - PROGRAMME		•	•	4
4 - LE BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE			•	4
4.1 - CONDITIONS D'ADMISSION				4
4.2 - RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES				42

V 41

	5 - COURS D'EXTENSION	43
	6 - SECTION DE PASTORALE	44
	7 - CATÉCHÈSE	48
	8 - INSTITUT DE SPIRITUALITÉ DE NICOLET	48
	STRICT DE SPIRITOALITE DE NICOLET.	40
	9 - COURS PUBLICS DE SCIENCES RELIGIEUSES	50
	ear of the contract of the con	
٠		
, ~		
•		
	andre de la companya de la companya La companya de la co	
•		
r Ma		
144	and the second of the second o	
. 1		
: 4 : 1		
•		
•	10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 -	
. •	- 1	

t. **4**

CALENDRIER DE LA FACULTÉ 1967-68

SAMEDI, 15 JUILLET 1967

Date limite pour la réception des demandes d'admission et de réadmission.

MARDI, 5 SEPTEMBRE 1967

Date limite des inscriptions (en personne ou par la poste).

LUNDI, 25 SEPTEMBRE 1967

Début des cours.

JEUDI, 28 SEPTEMBRE 1967

Cérémonie d'ouverture de l'année universitaire.

LUNDI, 9 OCTOBRE 1967

Jour d'Action de grâces. Congé universitaire.

SAMEDI, 14 OCTOBRE 1967

Collation des grades d'automne.

MERCREDI, 1 NOVEMBRE 1967

Fête de la Toussaint. Cours réguliers.

VENDREDI, 3 NOVEMBRE 1967

Congé universitaire.

VENDREDI, 8 DÉCEMBRE 1967

Immaculée-Conception. Congé universitaire.

VENDREDI, 22 DÉCEMBRE 1967

Fin des examens du premier semestre. Début du congé de Noël.

MERCREDI, 3 JANVIER 1968 .

Reprise des cours.

JEUDI, 1 FÉVRIER 1968

Second versement des frais de scolarité.

JEUDI, 11 AVRIL 1968

Relâche de Pâques.

MARDI, 16 AVRIL 1968

Reprise des cours.

VENDREDI, 19 AVRIL 1968

Fin des examens.

JEUDI, 23 MAI 1968

Ascension. Congé universitaire.

SAMEDI, 8 JUIN 1968

Collation des grades.

LUNDI, 15 JUILLET 1968

Date limite pour la réception des demandes d'admission et de réadmission.

PRÉSENTATION

HISTORIQUE ET ORIENTATION

En vertu de sa charte civile, l'Université de Sherbrooke fonde, le 13 juin 1961, une faculté de théologie. Le 30 novembre 1964, cette faculté de théologie est érigée canoniquement. Le 8 décembre de la même année, la Sacrée congrégation des séminaires et universités approuve les statuts qui régissent la Faculté. Le 18 janvier 1965, la Sacrée congrégation permit à la Faculté de théologie de s'affilier les grands séminaires de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Nicolet et le scolasticat de Saint-Benoît-du-Lac, et de décerner aux étudiants de ces maisons, dès 1965, le baccalauréat en théologie.

La Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke a son siège à la Cité universitaire, au milieu des autres facultés. Elle loge dans l'édifice des Sciences de l'éducation.

De 1961 à 1965, cette présence prit la forme d'un institut de culture religieuse qui offrit un programme de cours à temps partiel. Ce programme était couronné par un baccalauréat en culture religieuse. En septembre 1966, et avec l'approbation des autorités de l'Université, la Faculté de théologie inaugurait elle-même un programme conduisant à la maîtrise ès sciences religieuses.

N'ayant pas actuellement, sinon par ses maisons affiliées, à dispenser l'enseignement aux clercs des grands séminaires, la Faculté de théologie peut consacrer tous ses efforts à sa clientèle religieuse et laïque. Plus précisément encore, devant les besoins actuels, elle s'intéresse d'une façon particulière à la formation des maîtres qui dispensent l'enseignement de la religion.

Les cours de la Faculté s'adressent d'une façon spéciale aux futurs professeurs de religion ainsi qu'à toute personne voulant se consacrer à l'action catholique, au service social, au journalisme et à l'éducation.

La Faculté de théologie veut ainsi répondre aux désirs du IIe Concile du Vatican:

"L'Église attend énormément de l'activité des facultés de de sciences sacrées. C'est à elles, en effet, qu'elle confie la tâche importante de préparer leurs élèves, non seulement au DOMATHE St. :

ministère sacerdotal, mais surtout, soit à l'enseignement dans les établissements d'études ecclésiastiques supérieures, soit à faire avancer par leur contribution personnelle les différentes disciplines, soit à assumer les tâches les plus ardues de l'apostolat intellectuel. C'est également le rôle de ces facultés de soumettre à une investigation plus profonde les différents domaines des sciences sacrées, en vue d'une compréhension toujours plus profonde de la Révélation sacrée, d'un accès plus large au patrimoine de sagesse chrétienne légué par nos ancêtres, d'un dialogue croissant avec nos frères séparés et avec les non-chrétiens, et d'une réponse adéquate aux questions posées par le progrès des sciences.

"Que, par conséquent, les facultés ecclésiastiques revoient opportunément leurs lois propres, qu'elles développent intensément les sciences sacrées et celles qui leur sont connexes, et qu'elles ne négligent pas les méthodes et les moyens les plus récents en vue de former leurs étudiants pour des recherches plus poussées."

(Déclaration sur l'éducation chrétienne, 11)

"Les plus récentes recherches et découvertes des sciences, ainsi que celles de l'histoire et de la philosophie, soulèvent de nouvelles questions qui comportent des conséquences pour la vie même, et exigent de nouvelles recherches de la part des théologiens eux-mêmes. Dès lors, tout en respectant les méthodes et les règles propres aux sciences théologiques, ils sont invités à chercher sans cesse la manière la plus apte de communiquer la doctrine aux hommes de leur temps: car autre chose est le dépôt même ou les vérités de la Foi, autre chose la façon selon laquelle ces vérités sont exprimées, à condition toutefois d'en sauvegarder le sens et la signification. Que dans la pastorale, on ait une connaissance suffisante non seulement des principes de la théologie, mais aussi des découvertes scientifiques profanes, notamment de la psychologie et de la sociologie, et qu'on en fasse usage: de la sorte, les fidèles à leur tour seront amenés à une plus grande pureté et maturité dans leur vie de foi. (...)

"Ceux qui s'appliquent aux sciences théologiques dans les Séminaires et les Universités aimeront collaborer avec les hommes versés dans les autres sciences, en mettant en commun leurs énergies et leurs points de vue. La recherche théologique en même temps qu'elle approfondit la vérité révélée, ne doit pas perdre contact avec son temps, afin de faciliter une meilleure connaissance de la foi aux hommes cultivés dans les différentes branches du savoir. Cette bonne entente rendra les plus grands services à la formation des ministres sacrés; ils pourront présenter la doctrine de l'Église sur Dieu, l'homme et le monde d'une manière mieux adaptée à nos contemporains, qui accueilleront d'autant plus volontiers leur parole. Bien plus, il faut souhaiter que de nombreux laïcs reçoivent une formation suffisante dans les sciences sacrées, et que plusieurs parmi eux se livrent à ces études "ex professo" et les approfondissent. Mais pour qu'ils puissent mener leur tâche à bien, qu'on reconnaisse aux fidèles, aux clercs comme aux laïcs, une juste liberté de recherche et de pensée, comme une juste liberté de faire reconnaître humblement et courageusement leur manière de voir, dans le domaine de leur compétence".

(Constitution "Gaudium et Spes", 62, 2, 7)

DIRECTION

Doyen: Lucien Vachon, ptre, B.A., L. Th., D. Th. (Angélique)

Secrétaire: Wilfrid Côté, ptre, B.A., Dipl. Biblio., B. Péd. (Montréal), D.Sc.soc. (Grégorienne)

Membres du Conseil:

André Bergeron, ptre, B.A., L.Ph., L.Th. (Angélique)

Jean-Paul Boutin, ptre, chan., B.A., B.Th.

Jacques Doyon, ptre, B.A., B.Th., D.Ph. (Latran)

Gérard Mercier, o.s.b., B.A., D.Th. (Montréal), D.D.C., B.U.J. (Angélique) Dipl. S.C. des Rel.

Jean-Guy Poitras, ptre, B.A., L. Th.

Gaston Provencal, ptre, chan., B.A., L.D.C., LL.L.

Adjoint administratif et pédagogique:

Bruno Dandenault, ptre, B.A.

CORPS PROFESSORAL

PROFESSEURS AGRÉGÉS

BERGERON, André, ptre, B.A., L.Ph., L.Th. (Angélique)
CÔTÉ, Wilfrid, ptre, B.A., Dipl. Biblio., B.Péd., D.Sc. soc. (Grégorienne)
VACHON, Lucien, ptre, B.A., L.Th., D.Th. (Angélique)

PROFESSEUR ADJOINT

DOYON, Jacques, ptre. B.A., B.Th., D.Ph. (Latran)

PROFESSEURS...CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

FILLION, Jacques, ptre, B.A., L.Th., en congé d'études.

MORISSETTE, Rodolphe, ptre, B.A., B.Th. (Latran), en congé d'études.

PROFESSEURS CHARGÉS DE COURS

BILODEAU, Yvon, ptre. B.A., L.Th.

BUJANDA, Jesus Martinez de, ptre, D.Th., D.Hist.

DANDENAULT, Bruno, ptre, B.A.

JODOIN, Raymond, ptre, B.A., B.Péd., B.Cat., L.Th.

LECLERC, Gilbert, ptre, B.A., D.Th., Dipl. en past.

PARADIS, Claude, ptre, B.A., L.Th., L.C.G.

PARÉ, Paul, ptre, B.A., B.Ph., L.Th., B.E.S.

POULIN, Marc-André, ptre, B.A., L.Th., L.E.S.

PROVENÇAL, Gaston, ptre, B.A., L.D.C., LL.L.

ST-JEAN, Gaston, ptre, B.A., D.Th.

PROFESSEUR INVITÉ

BEAUCAMP, Evode, o.f.m., B.A., D.Th.

MAISONS AFFILIÉES

La Faculté de théologie peut accorder le baccalauréat en théologie (grade canonique) aux étudiants qui ont complété le cours dispensé dans un grand séminaire ou un scolasticat affilié. La Faculté compte actuellement trois grands séminaires et un scolasticat affiliés:

Grand séminaire de Nicolet,
Grand séminaire de St-Hyacinthe,
Grand séminaire de Sherbrooke,
Scolasticat de l'Abbaye St-Benoît-du-Lac.

CONDITIONS D'AFFILIATION

Ces conditions sont précisées par la Sacrée congrégation des séminaires et des universités:

- a Les élèves doivent être en nombre suffisant. Les professeurs, en plus d'être assez nombreux pour l'enseignement de toutes les disciplines, doivent être licenciés en théologie.
- b Le cours de théologie doit être de quatre ans. Le programme des études doit être approuvé tant par la Faculté de théologie que par la Sacrée congrégation des séminaires et des universités.
 - c Le baccalauréat ne peut être accordé avant la quatrième année.
- d La demande d'affiliation se fait directement à la Sacrée congrégation des séminaires et des universités qui l'accorde après s'être assurée elle-même que les conditions sont remplies. Une fois concédée, l'affiliation exige une convention entre le grand séminaire (ou le scolasticat) et la Faculté de théologie.

CORPS PROFESSORAL DES MAISONS AFFILIÉES

a — Grand séminaire de Sherbrooke.

BERGER, Jean-Marc, ptre, B.A., B.Th.

BILODEAU, Yvon, ptre, B.A., L.Th.

LECLERC, Gilbert, ptre, B.A., D.Th., Dipl. en past.

PARADIS, Claude, ptre, B.A., L.Th., L.C.G.

PARÉ, Paul, ptre, B.A., B.Ph., L.Th., B.E.S.

POULIN, Marc-André, ptre, B.A., L.Th., L.E.S.

PROVENÇAL, Gaston, ptre, chan., B.A., L.D.C., LL.L.

ROYER, Paul-Émile, ptre. B.Ph., B.Th.

ST-JEAN, Gaston, ptre, B.A., D.Th.

Professeurs auxiliaires:

BOUVIER, Émile, s.j., B.A., M.A., D.Ph., L.Th.

JODOIN, Raymond, ptre, B.A., L.Th., B.Péd., B.Cat.

MARTEL, Gilles, ptre, B.A.

Sr St-Jean-du-Divin-Cœur, f.c.s.c.j., L.Péd.

LIPPE, Pierre, B.A.

b -- Grand séminaire de Nicolet.

FARLY, Clément, ptre, B.A., L.Th., Dipl. en lit.

FERLAND, Jacques, ptre, B.A., L.D.C.

LAFOND, André, ptre, B.A., L.Th., L.E.S.

LEBLANC, Jacques, ptre, B.A., B.Th.

METTAYER, Arthur, ptre, B.A., L.Th.

OUELLET, Jean-Guy, ptre, B.A., L.Th.

OUELLET, Marcel, B.A., Dipl. en cat.

POITRAS, Jean-Guy, ptre, B.A., L.Th.

POULIN, Jean-Louis, B.A., L. en cat.

ZEMAN, François, ptre, B.A., D.Th., L.E.S.

c - Grand séminaire de St-Hyacinthe.

BEAULAC, Jules, ptre, B.A., D.Th.

DUFRESNE, Pierre, ptre, B.A.

MORIN, William, ptre, chan., B.A., B.Th., D.D.C.

SAINT-GELAIS, Raymond, ptre, B.A., L.Th., L.E.S.

TREMBLAY, Dollard, ptre, B.A., L.Th., L.E.S.

d - Scolasticat de l'Abbaye St-Benoît-du-Lac.

BEAULIEU, Gaston, o.s.b., B.A., L.Th.

BESSETTE, Robert, o.s.b., B.A.

HAMEL, Raoul, o.s.b.

LEAL, Francisco, o.s.b., L.Th.

MERCIER, Gérard, o.s.b., B.A., D.Th., D.D.C., B.U.J., Dipl. S.C. Relig.

SALVAS, René, o.s.b., B.A., L.Th., L.E.S.

WALTON, Robert, o.s.b.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES GÉNÉRAUX

1 - CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

- 1.1 Deux catégories d'étudiants sont admis aux cours de la Faculté: les étudiants réguliers et les auditeurs.
- 1.2 L'étudiant régulier est celui qui s'inscrit à un ou à des cours faisant partie du programme de la Faculté et conduisant normalement à un grade académique. La Faculté reçoit deux catégories d'étudiants réguliers:
 - 1.21 l'étudiant régulier à temps complet: qui s'inscrit à tous les cours que la Faculté a établis pour un programme donné à l'intention des étudiants qui consacrent tout leur temps aux études;
 - 1.22 l'étudiant régulier à temps partiel: qui, pendant une période de 12 mois allant de septembre à septembre, suit moins de la moitié des cours de l'étudiant à temps complet.
- 1.3 L'auditeur a accès à certains cours mais n'a pas droit aux examens. Toutefois, la Faculté se réserve le droit de refuser un candidat dont le dossier académique ne comporte pas les garanties suffisantes de formation et de culture exigées pour que ces études soient profitables.

2 - NOMBRE D'EXAMENS

- 2.1 Le candidat à un diplôme académique décerné par la Faculté doit, pour chacun des cours au programme, subir les examens prescrits par celle-ci.
- 2.2 Chaque semestre se termine par une période d'examens. Cependant, les examens ne sont pas d'abord "semestriels", mais "terminaux" ou "périodiques".
- 2.3 Un cours réparti sur un semestre comporte un examen périodique au milieu du semestre et un examen terminal en fin de semestre.

- 2.4 Un cours réparti sur deux semestres comporte deux examens périodiques, l'un au cours du premier semestre, l'autre au cours du second et deux examens terminaux, l'un à la fin du premier semestre, l'autre à la fin du second.
- 2.5 Un cours réparti sur moins d'un semestre ne comporte pas d'examen périodique, mais toujours un examen terminal. Ce dernier se fait au moment où se termine le cours, et non à la fin du semestre.

3 - PÉRIODES D'EXAMENS

- 3.1 Le secrétariat de la Faculté fixe les dates des examens terminaux et les fait connaître aux étudiants au début de chaque semestre.
- 3.2 Les professeurs s'entendent entre eux pour déterminer les examens périodiques et en font la communication aux étudiants au début de chaque semestre.
- 3.3 Il n'y a pas de relâche des cours durant les jours qui précèdent les examens périodiques. Quelques jours libres sont accordés à l'étudiant avant les examens semestriels. La période d'examens semestriels ne comporte aucun cours. De même aux jours d'examen terminal.

4 - CANDIDATS AUX EXAMENS

- 4.1 Tous les étudiants réguliers sont soumis, pour chaque cours au programme, à un examen terminal (ou deux, dans le cas prévu au Règlement, No 2.4).
- 4.2 De même, les étudiants réguliers des deux premières années de la maîtrise ès sciences religieuses sont soumis, pour chaque cours du programme réparti au moins sur un semestre, à un (1) examen périodique par semestre.

4.3 - Enfin, les étudiants en troisième année de la maîtrise ès sciences religieuses peuvent être appelés à subir des examens périodiques, si le doyen et son Conseil le jugent à propos.

5 - PRÉSENCE AUX COURS

- 5.1 Les étudiants doivent suivre tous les cours du programme, participer aux séminaires et exécuter tous les travaux prescrits par les professeurs au cours de l'année.
- 5.2 En cas d'absence prolongée, on aura soin d'avertir le secrétaire de la Faculté.

6 - MODE DES EXAMENS

- 6.1 Les examens périodiques peuvent, au gré du professeur, consister soit en un examen écrit d'une durée maxima de 90 minutes, soit en un examen oral d'une durée maxima de 15 minutes, soit, enfin, en un court travail.
- 6.2 Les examens terminaux de fin de semestre (No 2.3, 2.4) sont généralement des examens écrits d'une durée maxima de trois heures chacun. Ainsi se passent généralement les examens situés en fin du second semestre. Par ailleurs, les examens terminaux de la fin du premier semestre peuvent être oraux plutôt qu'écrits (tous ou quelques-uns) si le doyen et son Conseil le jugent à propos. Ces examens oraux ont alors une durée maxima de trente (30) minutes chacun.
- 6.3 Écrits ou oraux sont les examens qui terminent un cours avant la fin du semestre (No 2.5). Oraux, leur durée maxima est de dix, vingt ou trente minutes, selon que le cours en question comporte un, deux ou trois crédits. Écrits, ils ont une durée maxima de une, deux ou trois heures, selon que le cours en question constitue un, deux ou trois crédits. L'examen terminant un cours de plus de trois

crédits ne se prolongera pas au delà de trente minutes, s'il est oral, ou de trois heures, s'il est écrit.

7 - MATIÈRE DES EXAMENS

- 7.1 La matière d'un examen semestriel est celle du semestre que termine l'examen. Ainsi, pour le cas prévu au No 2.4, la matière d'un "premier examen terminal" ne revient pas au second.
- 7.2 La matière d'un examen terminal est celle du cours que termine cet examen, sauf dans le cas prévu aux Nos 2.4 et 7.1.
- 7.3 La matière d'un examen périodique est celle étudiée durant la période que termine cet examen, étant sauf le No 6.1 cidessus.

8 - DISCIPLINE DANS LES SALLES D'EXAMENS

- 8.1 Les étudiants occupent dans la salle d'examens la place qui leur est est assignée par le secrétariat. Le silence est de rigueur pendant toute la durée de l'examen. On doit obtenir la permission du surveillant pour s'absenter de la salle d'examens. Tout manquement à ces règlements peut entraîner l'annulation d'une copie d'examen.
- 8.2 Le plagiat peut entraîner l'exclusion. La participation au plagiat entraîne toujours de graves sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Ces sanctions sont imposées par le Conseil d'administration de l'Université sur recommandation de la Faculté.

9 - PONDÉRATION

9.1 - Tous les examens sont appréciés sur cent (100) points.

- 9.2 L'importance relative des examens et travaux que doit subir l'étudiant dans un cours donné est précisée par les règles suivantes:
 - 9.21 si le cours est réparti sur deux semestres et comporte deux examens périodiques en plus des deux examens terminaux, on alloue quinze (15) points pour chaque examen périodique, trente (30) points pour le premier examen terminal et quarante (40) points pour le second;
 - 9.22 si le cours est réparti sur deux semestres, mais ne comporte pas d'examens périodiques, on alloue quarante-cinq (45) points pour l'examen terminal du premier semestre et cinquante-cinq (55) points pour l'examen terminal du second semestre;
 - 9.23 si le cours n'est réparti que sur un semestre et comporte un examen périodique, on alloue trente (30) points pour l'examen périodique et soixante-dix (70) points pour l'examen terminal.
- 9.3 La moyenne générale d'un étudiant pour une année (ou, éventuellement, pour un semestre) est toujours pondérée en fonction du nombre de crédits accordés à chaque cours du programme.
- 9.4 Le calcul des moyennes est fait par le secrétariat de la Faculté selon la pondération décrite ci-dessus.

10 - REVISION D'UNE COPIE D'EXAMEN

10.1 - Tout étudiant qui désire faire reviser la correction d'un examen doit en faire la demande par écrit au secrétaire de la Faculté et acquitter, au moment de cette demande, des frais de \$2.00 par correction à reviser. Si, après cette revision, la note attribuée à l'étudiant est supérieure à celle qu'il avait d'abord obtenue, les frais lui seront remboursés.

- 10.2 Les délais pour les demandes de revision sont les suivants:
- 10.21 lorsque les résultats sont transmis à l'étudiant par les babillards, une semaine à compter de la date d'affichage;
- 10.22 lorsque les résultats sont transmis à l'étudiant par courrier, un mois à compter de la date d'envoi des bulletins.
- 10.3 La revision d'une copie d'examen est normalement faite par le professeur en charge du cours avec l'assistance d'un autre professeur nommé par le doyen de la Faculté et possédant suffisamment de connaissances dans la matière concernée. Les étudiants ne sont pas admis aux séances de revision.

11 - ABSENCE AUX EXAMENS

- 11.1 Aucun étudiant ne peut s'absenter sans raison valable d'un examen, que ce dernier soit périodique ou terminal. Dans le cas d'une absence non motivée, l'étudiant se voit attribuer la note zéro (0) pour cet examen.
- 11.2 Un étudiant qui s'absente pour une raison valable d'un examen terminal doit se présenter à l'examen de reprise. Un étudiant qui s'absente pour une raison valable d'un examen périodique peut obtenir le privilège de se présenter à un examen spécial de reprise.
- 11.3 L'étudiant absent lors d'un examen doit présenter ses motifs au secrétaire de la Faculté dans un délai d'une semaine après son retour à la Faculté. S'il omet de le faire ou si le secrétaire n'accepte pas ses motifs, il se verra attribuer la note zéro (0) pour cet examen.

12 - REPRISE DES EXAMENS

12.1 - Il n'y a pas de reprise des examens périodiques, non plus que des travaux et des séminaires.

- 12.2 L'étudiant qui répète une année d'études n'a aucun droit de reprise aux examens terminaux. Une autorisation spéciale peut cependant lui être accordée par le doyen, sur recommandation du Conseil de la Faculté.
- 12.3 L'étudiant doit réussir tous ses examens de reprise avant d'être promu. L'étudiant qui échoue n'a droit qu'à une reprise par matière. Cependant, s'il échoue un seul examen de reprise, il peut rester à l'écart de la Faculté et se présenter à une nouvelle période d'examens.
- 12.4 Un étudiant de l'une ou l'autre des deux années du baccalauréat ès sciences religieuses ne peut reprendre, en fin d'année, une matière où il a échoué s'il a moins de 60% pour l'ensemble des matières; la même interdiction s'applique s'il y a échec en plus de trois (3) matières ou dans un examen ayant déjà été l'objet d'une reprise.
- 12.5 Un étudiant de troisième année de maîtrise ès sciences religieuses ne peut reprendre un échec en fin d'année s'il a moins de 65% pour l'ensemble des matières de l'année; la même interdiction s'applique s'il y a plus de deux (2) échecs, ou s'il y a échec à un examen qui fut déjà l'objet d'une reprise.
- 12.6 À la fin du premier semestre, un étudiant (quelle que soit la promotion à laquelle il appartienne) ne peut continuer ses études à la Faculté si son résultat pour l'ensemble des matières de cette première moitiée de l'année est inférieur à 50% ou si la valeur en crédits de la (des) matière(s) où il y a eu échec dépasse 30% du total attribué à sa promotion.
- 12.7 Le candidat au baccalauréat en théologie (grade canonique) ne peut se présenter à l'examen oral conduisant à ce grade s'il n'a conservé 60% à l'examen écrit. Le candidat qui a échoué à l'un ou l'autre de ces deux examens doit le reprendre à la session suivante. Advenant un nouvel échec, le candidat pourra se présenter, mais une dernière fois, à la session suivante.
- 12.8 Le candidat à la maîtrise ès sciences religieuses ne peut se présenter à l'examen oral de synthèse conduisant à ce grade s'il

n'a conservé 65% à l'examen écrit de synthèse. Le paragraphe précédent s'applique ici, advenant un échec à l'un ou à l'autre de ces deux examens.

- 12.9 Au mémoire de maîtrise requis du candidat à celle-ci, le pourcentage minimum exigé est de 65% des points. Un mémoire jugé insuffisant peut être présenté, après correction, une seconde et dernière fois
- 12.10 Les notes obtenues à tout examen de reprise sont portées au dossier scolaire de l'étudiant, mais ne modifient pas la note d'ensemble du grade.
- 12.11 La période régulière de reprises de tous examens de la Faculté se situe toujours dans les trente (30) jours qui suivent la publication des résultats des examens du deuxième semestre. Les frais de reprise sont de \$5.00 par examen.

13 - EXEMPTIONS

Le doyen de la Faculté peut exempter un étudiant qui reprend une année ou une session des matières (cours et travaux pratiques) dans lesquelles il a obtenu une moyenne générale d'au moins 70%.

14 - RÉPÉTITIONS

- 14.1 Aucun étudiant ne peut prendre plus de trois (3) ans pour compléter deux (2) années consécutives d'un programme de cours.
- 14.2 Pour reprendre une année, un étudiant doit en obtenir la permission du doyen et de son Conseil.
- 14.3 Un étudiant ne peut répéter une année du cours plus d'une fois.

ENSEIGNEMENT

La Faculté de théologie offre à ses étudiants les cours conduisant aux grades civils de bachelier et de maître ès sciences religieuses. Elle offre également les cours qui relèvent de sa compétence aux étudiants qui préparent une licence d'enseignement secondaire (sciences religieuses) ou un certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire (C.A.P.E.S.). Les candidats au baccalauréat ès arts peuvent prendre à la Faculté certains cours de sciences religieuses.

La Faculté de théologie décerne aux étudiants de ses maisons affiliées (trois Grands séminaires et un Scolasticat) le grade canonique de bachelier en théologie.

Enfin, des cours en sessions d'été peuvent donner accès à une attestation d'études en pastorale scolaire (Sherbrooke) et à un diplôme d'études en spiritualité (Nicolet).

On trouvera dans les pages suivantes le détail de ces cours.

1 - LE BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES RELIGIEUSES (B.Sc.R.)

1.1 - CONDITIONS D'ADMISSION

On admet à ces cours, comme étudiants réguliers, les personnes qui possèdent le baccalauréat ès arts, ou le baccalauréat en pédagogie, ou le brevet "A", ou qui ont fait des études équivalentes à celles qui conduisent à l'un ou l'autre de ces diplômes académiques. La Faculté admet aussi des auditeurs libres.

Les détenteurs d'un brevet autre que ceux ci-haut mentionnés peuvent être admis après étude de leur dossier académique et de leur expérience scolaire et, s'il y a lieu, après un examen d'admission portant sur un programme défini par la Faculté et subi selon les modalités établies par celle-ci.

1.2 - RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

1.21 - Pour être promu à la deuxième année du baccalauréat, le candidat doit obtenir 50% des points en chaque matière (examens, travaux écrits, séminaires) et 60% des points attribués à l'ensemble des matières, le coefficient de ces matières correspondant au nombre d'heures de cours en chacune d'elles

En cas d'insuccès, le No 12 des Règlements pédagogiques généraux s'appliquera.

- 1.22 Pour obtenir le grade de bachelier ès sciences religieuses, l'étudiant doit avoir réussi les examens, séminaires et travaux écrits de la deuxième année, conformément aux exigences requises pour sa promotion à la deuxième année du baccalauréat (ci-dessus, a).
- 1.23 L'Université décerne le baccalauréat ès sciences religieuses avec les mentions suivantes:

70%: distinction

80%: grande distinction

90%: très grande distinction

1.3 - SCOLARITÉ ET PROGRAMME DES COURS

Le programme du baccalauréat ès sciences religieuses comporte un minimum de soixante (60) crédits répartis sur une période de deux (2) ans.

Le candidat doit suivre tous les cours inscrits au programme, subir avec succès les examens et présenter les travaux exigés. On compte, parmi ces derniers, deux séminaires, l'un en première année, l'autre en seconde.

La répartition du programme se fait comme suit (1):

B.Sc.R. - 1

COURS TITRE (Théologie dogmatique)

SC.R. 3013 Histoire du salut et présentation de la Parole de Dieu

SC.R. 3053 Le mystère de Dieu

SC.R. 3073 Le mystère de l'action de Dieu

SC.R. 3113 Le Christ

SC.R. 3163 L'Église

SC.R. 3253 Révélation et foi

SC.R. 3273 Charité et grâce

(Écriture sainte)

SC.R. 3303 Ancien Testament, I

SC.R. 3353 Nouveau Testament, I

(Histoire de l'Église et patrologie)

*SC.R. 3413 Premier millénaire

(Liturgie)

*SC.R. 3503 Initiation théologique à la liturgie

(Introduction à la méthode théologique)

SC.R. 3691 Introduction méthodologique

(Catéchèse)

CAT. 3713 Introduction à la catéchèse. La personne du catéchisé

CAT. 3723 Le mystère du salut, I (De la création à Salomon)

⁽¹⁾ Explication des sigles. — Les lettres précédant les chiffres indiquent qu'il s'agit d'un cours de Sciences religieuses proprement dites (SC.R.) ou d'un cours donné par le département de Catéchèse (CAT.). Le premier chiffre indique toujours l'année du cours ("3" correspond à B.Sc.R. 1, "4", à B.Sc.R. 11 et "5", à M.Sc.R. III), tandis que le dernier chiffre, le nombre de crédits (à 15 leçons par crédit) que comporte ledit cours. Les cours marqués d'un astérisque peuvent être remplacés par des cours en catéchèse, selon qu'on l'explique plus loin au chapitre intitulé "Catéchèse".

B. Sc. R-II

COURS	TITRE						
(Théologie do	(Théologie dogmatique)						
SC.R. 4203	Sacrements en général et liturgie						
*SC.R. 4223	Les sacrements de l'initiation						
*SC.R. 4243	La Pénitence et l'Onction des malades, l'Ordre et le Mariage						
SC.R. 4253	Initiation à l'anthropologie						
SC.R. 4263	Anthropologie chrétienne, I						
SC.R. 4273	Anthropologie chrétienne, II						
*SC.R. 4283	Les médiations de l'Agapè						
(Écriture saint	e)						
SC.R. 4363	Nouveau Testament, II						
	·						
SC.R. 4373	Ancien Testament, II						
(Histoire de l'Église)							
*SC.R. 4433	Les temps modernes						
(Théologie pastorale)							
SC.R. 4653	Sociologie religieuse						
(Droit canonique)							
SC.R. 4771	Initiation au droit canonique						
(0-(1)-)							
(Catéchèse)							
CAT. 4703	Le mystère du salut, II (Des Prophètes au Christ)						
CAT. 4713	Le mystère du salut, III (De la Résurrection à la Parousie)						
CAT. 4723	La catéchèse sacramentelle						
CAT. 4733	La catéchèse morale						

1.4 - DESCRIPTION DES COURS

COURS TITRE

SC.R. 3013 Histoire du salut et présentation de la Parole divine (45 h. - 3 cr.)

A — Histoire du salut: rapport entre histoire et histoire du salut; étapes de l'histoire du salut: création et péché; histoire du peuple élu d'Abraham au Christ; avènement du Royaume avec Jésus-Christ; temps de l'Église, retour du Seigneur.

- B Présentation de la Parole de Dieu.
- 1 L'inspiration (chez les auteurs sacrés; dans ses conséquences sur les livres sacrés).
- 2 L'herméneutique biblique et le sens de l'Écriture.

SC.R. 3053 Le Mystère de Dieu (45 h. - 3 cr.)

A — Dieu se fait connaître comme Dieu unique. (2 cr.)

L'Ancien Testament nous révèle l'Unique Dieu que le Nouveau Testament nous dévoilera comme étant Père, Fils et Saint-Esprit. La recherche théologique s'inspirera donc de la connaissance que la Bible nous donne de Dieu en faisant porter son effort sur les questions suivantes: Dieu existe-t-il? Qui est ce Dieu qui est unique? Comment ferons-nous connaître ce Dieu? Les sujets sont abordés dans leurs perspectives bibliques avec une ouverture sur les préoccupations de la théologie contemporaine, qui doit examiner les angoisses de l'homme d'aujourd'hui qui s'interroge sur la mort de Dieu. Ainsi, à partir de Gaudium et Spes, nos 19-22, on traite de l'athéisme.

B — Dieu se manifeste comme Dieu-Trinité. (1 cr.)

Le Nouveau Testament nous apporte sur Dieu la connaissance que le Christ nous en fait dans la Révélation du mystère de la Trinité. L'approfondissement théologique cherchera à bien montrer ce dévoilement de Dieu par le Nouveau Testament en parlant du Père, du Fils et du Saint-Esprit, comme personnes mieux connues dans la saisie de foi que le Mystère de l'Église porte en elle (in Lumen Gentium, 1-4 et 69).

SC.R. 3073 Le Mystère de l'action de Dieu (45 h. - 3 cr.)

A — Dieu est le Créateur de l'univers, des choses visibles et invisibles . . . Tel est l'enseignement de l'Écriture que la réflexion théologique doit chercher à mieux comprendre en examinant le mystère même de la Création et en essayant de saisir la signification théologique de la durée du monde, qui a commencé et qui finira; de même que la signification de la multiplicité des êtres en évolution.

B — Dieu ne cesse d'agir dans le monde qu'il a créé: sa Providence est efficace et continuelle. Cependant, se pose à la théologie la nécessité de réfléchir sur le problème du mal.

SC.R. 3113 Le Christ (45 h. - 3 cr.)

Le Messianisme dans l'Ancien Testament, le messianisme contemporain, le messianisme des chrétiens; christologie de la catéchèse orale primitive, des Synoptiques, de saint Paul et de saint Jean.

Évolution du dogme de l'Incarnation rédemptrice, à l'occasion des principales erreurs sur la divinité du Christ, sur son humanité et sur l'union hypostatique.

Réflexion théologique sur le motif de l'Incarnation: sur la dualité des natures dans l'unité de personne; sur le mystère de la rédemption; sur le Christ Seigneur tête de l'Église et du monde.

Éclairages nouveaux du mystère du Christ, fournis par une utilisation des catégories existentielles et personnalistes: la conscience de l'Homme-Dieu, sa liberté, sa solitude, son être-dans-le-monde, son être-pour-les-autres, son être-pour-la-mort, etc.

SC.R. 3163 L'Église (45 h. - 3 cr.)

Le mystère de l'Église dans son expression biblique et dans l'enseignement de l'Église.

On voudrait mieux comprendre ce qu'est l'Écriture dans la pensée de Dieu qui la manifeste dans les Écritures et dans la théologie qui réfléchit sur ce donné révélé. On essaie de voir pourquoi longtemps l'ecclésiologie fut dominée par une présentation trop juridique de l'Église, conception qu'on retrouve encore dans Vatican I. On explique ce que Mystici Corporis (1943) apporte de neuf aux traités de l'Église. Puis on s'arrête surtout à approfondir l'enseignement de Vatican II sur l'Église par l'étude de la constitution Lumen Gentium.

SC.R. 3253 Révélation et foi (45 h. - 3 cr.)

La foi est à proprement parler une réponse au dialogue avec Dieu, à sa parole, à sa révélation.

A — Révélation

1 — Phénoménologie du Dabar divin dans les Écritures. 2 — Magistère et Révélation. 3 — Réflexions théologiques sur la Révélation: rapport entre Révélation, Église, tradition, théologie.

B — Foi

Croire à Dieu: le motif de la foi est la Parole de Dieu qui se révèle, et qui est fidèlement transmise et interprétée par le magistère de l'Église. Croire

Dieu: le contenu de la foi, dans les articles de foi. Évolution organique du dogme. Croire en Dieu: l'acte de foi est un acte libre impéré par la volonté, et est une grâce qui suppose l'attirance de notre Père céleste. Le respect dû à cette liberté religieuse. L'apologétique: sa nécessité, ses insuffisances, apologétique subjective et objective. La vie de foi; la vie de la foi.

SC.R. 3273 Charité et grâce (45 h. - 3 cr.)

A - La charité

Agapè dans le Nouveau Testament. La nature de la charité: une amitié avec Dieu. La charité comme "suite du Christ"; comme participation à l'amour intertrinitaire. Les propriétés de la charité: amour souverain, intérieur et agissant. Aimer Dieu et aimer son prochain sont deux commandements semblables. Ordre à observer dans la charité. Charité et commandements, et autres vertus morales. Loi nouvelle. Les effets de la charité: joie, paix, miséricorde, bienfaisance, aumône, correction fraternelle. La vie de charité; la vie de la charité.

B — Grâce

La grâce dans l'Écriture. Étude de certains thèmes bibliques dans l'Ancien Testament qui expriment la réalité que saint Paul a appelée grâce dans le Nouveau. La grâce dans les Synoptiques, comme filiation adoptive et appartenance au royaume. La grâce dans saint Jean, comme vie nouvelle, communauté avec Dieu. La théologie de la grâce chez saint Paul; d'abord en Dieu, puis dans le Christ, enfin en nous. — Les Pères Grecs et la grâce, surtout la grâce incréée. Saint Augustin et les controverses avec les Pélagiens et Semi-Pélagiens. Les conciles de Carthage et d'Orange sur la grâce. La synthèse thomiste. La crise protestante suivie, à l'intérieur de l'Église, de la crise janséniste. — Exposé systématique sur la grâce comme bienveillance de Dieu, comme don incréé (mission invisible des personnes divines), comme don créé habituel ou passager. Nécessité, gratuité, universalité de la grâce. Le problème de la grâce efficace face à la liberté. Le problème des relations entre nature et grâce.

SC.R. 3303 Ancien Testament, I (45 h. - 3 cr.)

L'histoire primitive: les origines, histoire des fautes successives. Cycle des patriarches, cycle de l'Exode et du désert. Le mouvement deutéronomique: origine, les historiens deutéronomiques à l'œuvre dans Josué, Juges, Samuel et Rois, le Deutéronome et Jérémie.

SC.R. 3353 Nouveau Testament, I (45 h. - 3 cr.)

Évangiles synoptiques. Introduction: de l'Évangile aux Évangiles; le problème synoptique; le genre littéraire "évangile" et l'histoire.

Jésus dans les Synoptiques: A — Débuts en Judée: prédication de Jean-Baptiste; Baptême et tentation de Jésus. B — Ministère de Galilée: début du ministère galiléen; discours inaugural (sermon sur la montagne); discours parabolique; montée de Galilée à Jérusalem; selon saint Luc; discours eschatologique; Passion et Résurrection.

Genre littéraire et notes distinctives de l'Évangile de Jean. Jean et les Synoptiques. Les thèmes et articulations majeures de l'Évangile. Livre des signes, Livre de l'accomplissement. Exégèse de péricopes choisies: le Prologue; témoignage du Baptiste; discours sur le pain de vie; les "œuvres" de Dieu; discours d'adieux; le Ressuscité. Le problème de la date de la Cène. — Introduction à l'Apocalypse.

SC.R. 3413 Premier millénaire (45 h. - 3 cr.)

Expansion du christianisme et persécutions. L'Église, religion d'État. L'Église, face aux peuples germaniques. Leur conversion. La doctrine chrétienne chez les Pères de l'Église. Les conciles et la vie de l'Église. Monachisme et vie spirituelle. L'Église et l'empire des Francs.

SC.R. 3503 Initiation théologique à la liturgie (45 h. - 3 cr.)

Nature de la liturgie et son importance dans la vie de l'Église. Histoire. Structure et lois de la liturgie. L'assemblée liturgique. Le signe dans la liturgie. Culte de Dieu et sanctification de l'homme. Liturgie, catéchèse vivante de l'Église.

SC.R. 3691 Introduction méthodologique (15 h. - 1 cr.)

- A Recherche en théologie.
- 1 Principaux centres de recherche. 2 Bibliothèques. 3 Répertoires bibliographiques. 4 Collections et encyclopédies. 5 Dictionnaires et périodiques.
- B Travail scientifique en théologie.
- 1 Systèmes de classification. 2 Fichiers et catalogues. 3 Choix d'un sujet de mémoire. 4 Dépouillement de la documentation. 5 Rédaction du mémoire. 6 Règles de la présentation.
- C Qu'est-ce que la théologie ? (10 h.)
- 1—La possibilité de la théologie. 2—Nature de la théologie: la théologie comme science et la foi comme point de départ et fondement de la théologie; le problème de son sujet: théocentrique ou christologique? le point de vue propre de la science théologique et sa lumière spécifique. 3—Deux fonctions d'une seule et unique théologie: la fonction positive et la réflexive (sens, tâches principales).

CAT. 3713 Introduction à la catéchèse. La personne du catéchisé. (45 h. - 3 cr.)

Notions et principes fondamentaux de la pastorale catéchétique. Renouveau contemporain à la lumière de l'histoire de la catéchèse. Méthodologie catéchétique à l'adolescence.

La personne du catéchisé à la lumière de la psychologie religieuse. Introduction à la psychologie et à ses méthodes. Application à la psychologie religieuse. Psychologie de l'adolescence et conséquences pour la catéchèse.

CAT. 3723 Le mystère du salut, I (De la création à Salomon) (45 h. - 3 cr.)

Mise en valeur des grandes lignes de pédagogie catéchétique de l'Ancien Testament. La création. Les patriarches: Abraham et Moïse. La royauté: Saül, David, Salomon.

SC.R. 4203 Sacrements en général et liturgie (45 h. - 3 cr.)

L'Église, sacrement du Christ, sacrement du salut. Histoire de la sacramentalité et existence des sacrements. L'Eucharistie et les sacrements particuliers. Les profondeurs diverses du sacrement. La sacramentalité et la signification, la sacramentalité et l'efficience. Les sacrements et la Révélation; la dimension christologique des sacrements. Les sacrements et l'Église. Le sacrement, expérience religieuse.

SC.R. 4223 Les sacrements de l'initiation (45 h. - 3 cr.)

Le Baptême, la Confirmation et l'Eucharistie. — Les sacrements de l'initiation dans la tradition biblique: esquisses vétéro-testamentaires et accomplissement dans la Nouvelle Alliance. La tradition liturgique; analyse du rite à la lumière de l'histoire et la tradition. Étude de textes choisis dans la tradition patristique: catéchèses mystagogiques et traités dogmatiques. Les sacrements de l'initiation dans la tradition magistérielle de l'Église. — Théologie réflexive articulée selon la distinction augustinienne: le signum, la res et sacramentum, la res tantum. Ministre et sujet de ces sacrements.

SC.R. 4243 La Pénitence et l'Onction des malades; l'Ordre et le Mariage (45 h. - 3 cr.)

Voir, mutatis mutandis, la description de SC.R. 4223.

SC.R. 4253 Initiation à l'anthropologie (45 h. - 3 cr.)

Comme la Révélation est partie d'un dialogue qui a son initiative en Dieu, mais dont l'homme est un partenaire et un participant nécessaire, il convient que le théologien, qui scrute cette Révélation, regarde en même temps l'homme d'aujourd'hui auquel Dieu s'adresse dans cette Révélation, avec les yeux de

l'homme d'aujourd'hui. On utilisera donc la méthode phénoménologique, appliquée et mise à profit par beaucoup de penseurs contemporains, comme Heidegger, Sartre, Sheler, Martin Buber, Nédoncelle, etc. On utilisera aussi les réflexions moins techniques d'autres penseurs comme Kierkegaard, Gabriel Marcel, etc. Sans quitter le niveau de l'expérience, l'existence humaine nous apparaîtra comme dotée de certains existenciaux: la conscience, la liberté, l'être-dans-le-monde, l'être-avec-les-autres, et pour les autres, l'être-pour-lamort, l'être-devant-Dieu, l'être historique et temporel, etc. Du même coup apparaîtront les limites de l'homme (sa nature) et ses aspirations profondes, auxquelles la Révélation veut apporter une réponse transcendante.

SC.R. 4263 Anthropologie chrétienne, I (45 h. - 3 cr.)

Étude comparative des interprétations contemporaines de la condition et de la vocation de l'homme. L'homo biblicus. Renouvellement de la théologie morale. — Condition et vocation du chrétien selon le Nouveau Testament. L'homme, liberté-dans-le-monde; l'homme, liberté-avec-les-autres; l'homme, être-pour-la-mort et être trans-historique. L'homme et Dieu. Mourir et vivre avec le Christ. Béatitudes et morale évangélique. Essence de la moralité chrétienne. Liberté, conduite par l'Esprit et normes de la moralité: loi et conscience.

SC.R. 4273 Anthropologie chrétienne, II (45 h. - 3 cr.)

L'équilibre du chrétien: vie à la gloire de Dieu et combat avec le péché. Habitus, vertus et vices. Théologie de la gloire. Théologie du péché. Le comportement religieux. Le sacré et le profane en christianisme. — Les médiations de l'agapè. Dans l'Ancien Testament: vérité, fidélité, justice, droit... Dans le Nouveau Testament: la vie dans le Royaume, selon les Synoptiques, les Actes, saint Paul et saint Jean.

SC.R. 4283 Les médiations de l'agapè (45 h. - 3 cr.)

La "sagesse" biblique et la "prudence" d'Aristote. Théologie des échanges spirituels. Théologie des échanges corporels: la souffrance et la mort, la santé et la vie; la communion des corps (sexualité humaine et moralité); la communion par les biens matériels (la justice et l'injustice).

SC.R. 4363 Nouveau Testament, II (45 h. - 3 cr.)

Grandes lignes de la vie de saint Paul. La personnalité de Paul. Les épîtres pauliniennes (genre et structures littéraires, langage et style, ordre des épîtres). Exégèse de certaines péricopes: Thess. (eschatologie); I Co. (la Sagesse; l'apostolat); II Co. (relations de Paul avec les Corinthiens; génèse de la lettre; authenticité); Rom. (justice, salut, foi); Phil. (kénose); Ephé. (le Christ, Tête

du Corps). Théologie de l'Épître aux Hébreux. Aperçu sur les autres Épîtres catholiques.

SC.R. 4373 Ancien Testament, II (45 h. - 3 cr.)

Histoire du mouvement prophétique, message et influence des prophètes. La tradition sacerdotale et Ezéchiel. La littérature de Sagesse: développement du courant sapientiel; le yahvisme devant la sagesse de l'Ancien Orient et celle des Grecs; le problème du mal et de la rétribution. Les psaumes.

SC.R. 4433 Les temps modernes (45 h. - 3 cr.)

Le passage d'une Église de Chrétienté à une Église de Renaissance. L'Église de la Réforme et de la Contre-Réforme; l'anglicanisme et le calvinisme. La réforme tridentine. L'Église de France au XVIIe siècle. Jansénisme et quiétisme. L'Église et le siècle des Lumières. L'Église de la Révolution française. Le XIXe siècle catholique, etc.

SC.R. 4653 Sociologie religieuse (45 h. - 3 cr.)

Introduction à la sociologie. Principaux concepts sociologiques. Initiation à l'enquête scientifique. Terminologie en sociologie religieuse. Statistiques religieuses. Monographies canadiennes. Sociologie religieuse et pastorale.

SC.R. 4771 Initiation au droit canonique (15 h. - 1 cr.)

La réforme actuelle de la codification de 1917 dans l'histoire du droit ecclésiastique. Originalité du droit ecclésiastique néo-testamentaire. Droit divin et "jus humanum" dans le droit ecclésiastique. Initiation aux catégories juridiques du Codex. Normes générales. Les personnes dans l'Église. L'aspect canonique des réalités sacramentelles.

CAT. 4703 Le mystère du salut, II (Des Prophètes au Christ) (45 h. - 3 cr.)

Les prophètes: Élie, Élisée, Isaïe, Jérémie... Méthodologie catéchétique au cœur de l'histoire du salut. — Pédagogie de l'ère prophétique: d'Élie à Jésus-Christ, Prophète de la Bonne Nouvelle annoncée dans les béatitudes.

CAT. 4713 Le mystère du salut, III (De la Résurrection à la Parousie) . (45 b. - 3 cr.)

Le Mystère pascal comme événement: Passion, Mort, Résurrection, Ascension. Le Mystère pascal comme institution: la Cène, l'Eucharistie, le commandement du Seigneur.

CAT. 4723 La catéchèse sacramentelle (45 h. - 3 cr.)

Situation de la catéchèse sacramentelle dans l'ensemble de la Révélation. Nature de la catéchèse sacramentelle. Actualisation du Mystère du Salut se révélant dans ses aspects complémentaires: Baptême, Confirmation, Eucharistie, etc... Méthodologie catéchétique appliquée aux sacrements et à la liturgie.

CAT. 4733 La catéchèse morale (45 h. - 3 cr.)

Situation de la catéchèse morale dans l'ensemble de la Révélation. Nature de la catéchèse morale. La morale chrétienne se présente sous forme de catéchèse thématique : liberté; conscience; foi, espérance; charité; décalogue; souffrance, etc... Incidences de la chanson dans la catéchèse thématique.

2 - LA MAÎTRISE ÈS SCIENCES RELIGIEUSES (M.Sc.R.)

2.1 - CONDITIONS D'ADMISSION

On admet à la maîtrise ès sciences religieuses le candidat détenant le baccalauréat ès sciences religieuses, obtenu avec un minimum de 65% des points, ou ayant fait des études jugées équivalentes.

2.2 - RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

- 2.21 Pour obtenir le présent grade, le candidat doit subir les examens prescrits sur chacun des cours au programme (Cf. Règlements, Nos 2 et 4-a, c).
- 2.22 En outre, le candidat doit, à la fin de la scolarité de la maîtrise, subir deux examens de synthèse: un examen écrit et un examen oral (Cf. Règlements, No 12-h).
- 2.23 Le candidat doit obtenir 60% des points en chaque matière et 65% des points attribués à l'ensemble des matières. En cas d'insuccès, le candidat n'a droit qu'à une reprise par matière.

- 2.24 Le candidat qui échoue en plus de deux (2) matières, celui qui ne réussit pas un examen de reprise et celui qui n'a pas obtenu 65% pour l'ensemble des matières subissent l'échec complet de l'année.
- 2.25 Le mémoire doit attester l'aptitude du candidat à la recherche scientifique: ce mémoire est examiné par un jury composé d'au moins deux (2) membres désignés par le doyen. Le pourcentage minimum exigé pour le mémoire est de 65% des points. Un mémoire jugé insuffisant peut être présenté, après correction, une seconde et dernière fois. Le mémoire doit être soumis dans un délai maximum de trois (3) ans après l'inscription initiale en M.Sc.R. III.
 - 2.26 Le projet de recherche.
 - 2.261 La préparation. L'étudiant doit lui-même découvrir son sujet de recherche. Le mémoire de la maîtrise doit porter sur une question théologique particulière et révéler l'aptitude de l'étudiant aux recherches approfondies. Le candidat devra consulter le professeur de la matière dans laquelle il désire entreprendre son travail pour préciser et formuler celui-ci, et en établir le plan préliminaire.
 - 2.262 La présentation. Lorsque le candidat a arrêté son choix, il présente une demande officielle d'approbation, qu'il aura préalablement rédigée sur une formule prévue à cet effet et disponible au secrétariat de la Faculté. La formule remplie sera soumise au directeur de thèse. Ce dernier la transmettra au doyen qui lui conférera l'approbation officielle.
 - 2.263 La formule de présentation. La formule de demande (cf. 2 ci-dessus) doit contenir les renseignements suivants:
 - Le titre de la thèse.
 - Le problème étudié.
 - L'état actuel de la recherche sur le sujet.
 - La méthode adoptée.
 - Le plan qui sera suivi.
 - L'approbation.

- 2.264 L'examen du projet. Le doyen approuve ou refuse le projet. S'il est accepté, il désigne un directeur de mémoire auquel devront être soumises successivement les différentes parties du travail.
- 2.265 La notification. Le doyen communique par écrit à l'étudiant ses décisions, tant pour son projet de recherche que pour la nomination de son directeur de mémoire.

2.27 - Le mémoire.

- 2.271 L'élaboration. Une fois le plan définitif établi, l'étudiant poursuit sa recherche avec tous les moyens dont il dispose et recourt à son directeur aussi souvent que nécessaire.
- 2.272 La rédaction. Le mémoire, dans sa présentation matérielle, doit être en tout conforme aux "Directives pour la présentation des dissertations et des thèses" (Sherbrooke, 1967).
- 2.273 La date de remise. Cinq copies dactylographiées, accompagnées d'un résumé de deux pages, doivent être remises au secrétariat de la Faculté au moins cinq (5) semaines avant la date de la collation des grades; la Faculté exigera un minimum de deux mois pour la correction, la période des vacances étant excluse.
- 2.28 L'Université décerne le grade de maîtrise ès sciences religieuses avec les mentions suivantes:

70%: distinction

80%: grande distinction

90%: très grande distinction

2.3 - SCOLARITÉ ET PROGRAMME

La maîtrise ès sciences religieuses comporte un minimum de trente (30) crédits, comprenant l'ensemble des cours et la préparation d'un mémoire, répartis sur une (1) année. Le candidat doit suivre tous les cours au programme, présenter les séminaires ou travaux écrits. Le candidat doit élaborer, sous la tutelle d'un directeur de recherches, un mémoire sur un sujet approuvé par la direction des études.

La répartition du programme se fait comme suit :

COURS	TITRE
SC.R. 5013	La vocation dans la Bible
SC.R. 5023	Le phénomène religieux et ses principales formes
SC.R. 5033	Le sens religieux dans la littérature contemporaine
SC.R. 5043	L'Église et le monde
SC.R. 5053	L'éducation chrétienne
SC.R. 5063	Liberté religieuse; œcuménisme
SC.R. 5073	Doctrine sociale de l'Église
SC.R. 5083	Théologie de la perfection chrétienne
SC.R. 5093	Espoirs humains et espérance chrétienne

2.4 - DESCRIPTION DES COURS

SC.R. 5013 La vocation dans la Bible (45 h. - 3 cr.) À déterminer.

SC.R. 5023 Le phénomène religieux et ses formes (45 h. - 3 cr.)

Phénoménologie de la religion: les diverses "prises" sur la réalité religieuse. Théologie, philosophie de la religion, psychologie de la religion, histoire de la religion, phénoménologie de la religion. — L'expérience religieuse: histoire récente de ce thème; nature, structure et motivations du comportement religieux; l'attitude religieuse et l'attitude "irréligieuse" (athéisme). — Phychogénèse de l'attitude religieuse: l'enfance religieuse; l'adolescence religieuse; l'adulte religieux. — Formes principales du phénomène religieux: religions extra-chrétiennes, christianisme et hérésies chrétiennes, catholicisme.

SC.R. 5033 Le sens religieux dans la littérature contemporaine (45 h. - 3 cr.)

Les questions posées par la littérature contemporaine à notre temps, à Dieu, au chrétien et au théologien. Les points critiques de l'expression du sens religieux dans la littérature d'aujourd'hui : religion et théisme, christianisme

et moralité, théocentrisme et anthropocentrisme, la Providence et le mal. — Études particulières: choix d'auteurs.

SC.R. 5043 L'Église et le monde (45 h. - 3 cr.)

"À considérer l'ensemble du Concile, la Constitution pastorale Gaudium et Spes marque l'aboutissement du mouvement commencé avec Lumen Gentium, le terme du progrès accompli dans le Concile" (Gaud. et Spes, Ed. de l'Action Populaire, Spes, Paris, 1966, p. 10). — Le cours veut être, non pas un ensemble de thèses plus ou moins cohérent, mais une réflexion qui cherche à pénétrer dans cet "aboutissement" du Concile afin de mieux se prolonger en prise de conscience pastorale sur l'Église dans le monde. C'est pourquoi un bref aperçu historique sur la Constitution Gaudium et Spes sert d'introduction à l'approfondissement de quatre thèmes ou sujets traités par Gaudium et Spes:

- 1 la signification du monde;
- 2 le sens de l'activité humaine dans le monde;
- 3 l'aspect eschatologique du monde et de l'activité humaine;
- 4 l'homme comme personne et la communauté humaine.

Puis on passe à l'examen du phénomène de sécularisation interprété à la lumière de ce qui a précédé et vu dans la perspective de ce qu'on entend par "signes du temps" et de ce qu'on veut signifier quand on parle de consécration du monde. Le tout se termine par un retour à Lumen Gentium où l'on essaie de mieux voir ce qu'est l'Église présente au monde.

SC.R. 5053 L'éducation chrétienne (45 h. - 3 cr.)

Problèmes qu'affronte aujourd'hui l'éducation. Puis les questions posées à une "éducation chrétienne". Possibilité d'une telle éducation chrétienne. Recherche des fondements d'une théologie de l'éducation. Foi et éducation. Éducation et liberté. — Vatican II et l'éducation chrétienne. La famille et l'éducation. École catholique et école non-catholique: l'école et la Religion. Les tâches de l'Église en éducation. L'école et l'État; tâches de l'État.

SC.R. 5063 Liberté religieuse et œcuménisme (45 h. - 3 cr.)

La liberté religieuse dans l'histoire: de l'Écriture à l'époque patristique; au Moyen Âge: l'Église et les hérétiques, l'Église et l'État; du Moyen Âge à la Révolution française. De celle-ci à nos jours. — Textes à l'étude: le Syllabus de 1864; le discours de Pie XII, 6 déc. 1953; documents du Conseil œcuménique des Églises (New Delhi); le décret de Vatican II sur la liberté religieuse. Précisions sur la terminologie: langage de la "thèse" et de l' "hypothèse"; "tolérance" et "liberté religieuse", etc. — Le problème théologique

de la liberté religieuse. Les positions actuelles. Liberté de l'acte de foi, la notion de vérité, la mission de l'Église. Le droit des personnes, les droits des religions. Liberté d'opinion. — Perspectives sur l'œcuménisme.

SC.R. 5073 Doctrine sociale de l'Église (45 h. - 3 cr.)

Les options politiques et économiques de notre temps. La doctrine sociale de l'Église au cours de l'histoire, notamment : le Nouveau Testament; l'époque sacrale; les encycliques sociales des derniers siècles; Vatican II. — Propriété, entreprise et syndicalisme. Le travail: essai théologique. Droit international. L'Église au sein des nationalismes. Théologie des relations de l'Église avec l'État.

SC.R. 5083 Théologie de la perfection chrétienne (45 h. - 3 cr.)

La situation historique du croyant et l'existence chrétienne. Recherche des tendances spirituelles d'aujourd'hui. La sanctification à l'âge de la "présence au monde", de la "foi irréligieuse" et de la "charité anonyme". Oecuménisme des cultures et des spiritualités. Dynamisme pascal de la vie chrétienne: une Église de pécheurs graciés. Mourir avec le Christ (la "vie de mort" avec le Christ: essence de l'ascèse chrétienne); vivre avec le Christ (la vie divine manifestée dans l'humaine: mission universelle et vocations chrétiennes). Les articulations majeures de l'existence chrétienne.

SC.R. 5093 Espoirs humains et espérance chrétienne (45 h. - 3 cr.)

Pour les croyants, une chose est certaine: considérée en elle-même, l'activité humaine, individuelle et collective, ce gigantesque effort par lequel les hommes, tout au long des siècles, s'acharnent à améliorer leurs conditions de vie, correspond au dessein de Dieu. L'homme, créé à l'image de Dieu, a en effet reçu la mission de soumettre la terre et tout ce qu'elle contient, de gouverner le cosmos en sainteté et justice et, en reconnaissant Dieu comme Créateur de toutes choses, de Lui référer son être ainsi que l'univers: en sorte que, tout étant soumis à l'homme, le nom même de Dieu soit glorifié (G. et S., n. 34:1).

Le Concile exhorte les chrétiens, citoyens de l'une et de l'autre cité, à remplir avec zèle et fidélité leurs tâches terrestres, en se laissant conduire par l'esprit de l'Évangile. Ils s'éloignent de la vérité ceux qui, sachant que nous n'avons point ici-bas de cité permanente, mais que nous marchons vers la cité future, croient pouvoir, pour cela, négliger leurs tâches humaines, sans s'apercevoir que la foi même, compte tenu de la vocation de chacun, leur en fait un devoir plus pressant. (Gaudium et Spes, 43:1).

Ainsi, l'homme confronté à son destin, s'appuie sur des espoirs humains et vit aussi d'espérance divine.

3 - LA LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (SCIENCES RELIGIEUSES)

3.1 - BUT DU COURS

Donner aux éducateurs qui se destinent à l'enseignement de la religion une formation à la fois doctrinale et pédagogique spécialisée. Ce cours est organisé en collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation.

3.2 - DURÉE DU COURS

Le cours a une durée totale de trois ans, sauf si le candidat détient déjà son baccalauréat en pédagogie.

Les deux premières années de formation doctrinale sont assurées par la Faculté de théologie.

La troisième année de formation pédagogique est assurée conjointement par la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté de théologie.

3.3 - CONDITIONS D'ADMISSION

On admet à ces cours, comme étudiants réguliers, les personnes qui possèdent le baccalauréat ès arts, ou le baccalauréat en pédagogie, ou le brevet "A", ou qui ont fait des études équivalentes à celles qui conduisent à l'un ou à l'autre de ces diplômes académiques. La Faculté admet aussi des auditeurs libres.

Les détenteurs d'un brevet autre que ceux ci-haut mentionnés peuvent être admis après étude de leur dossier académique et de leur expérience scolaire et, s'il y a lieu, après un examen d'admission portant sur un programme défini par la Faculté et subi selon les modalités établies par celle-ci.

3.4 - DIPLÔME

À la fin de la troisième année, l'étudiant qui aura terminé avec succès le cycle des études recevra de la Faculté des sciences de l'éducation la licence d'enseignement secondaire (sciences religieuses).

3.5 - PROGRAMME

Le programme des deux premières années coïncide avec le programme des deux premières années de la maîtrise. Il compte un minimum de soixante (60) crédits. Le programme de la troisième année, comportant psycho-pédagogie générale et catéchèse, est un programme spécial.

4 - LE BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE (GRADE CANONIQUE)

4.1 - CONDITIONS D'ADMISSION

- 4.11 Pour se présenter aux examens spéciaux du baccalauréat en théologie, le candidat doit être bachelier ès arts ou avoir fait des études jugées équivalentes et avoir suivi les cours de théologie dans une faculté canoniquement érigée et approuvée. La Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke compte actuellement trois grands séminaires et un scolasticat affilié qui dispensent les cours conduisant au baccalauréat en théologie (grade canonique).
- 4.12 Peut se présenter aux examens spéciaux pour l'obtention de ce grade, le candidat qui a terminé avec succès le cours de théologie d'une durée de quatre (4) ans dans l'une ou l'autre de ces maisons affiliées. "Terminer avec succès" signifie avoir conservé 60% des points sur l'ensemble des matières du cours de quatre ans et 50% des points sur chacune des matières.

4.2 - RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

- 4.21 Pour obtenir le diplôme, le candidat doit subir deux examens spéciaux, l'un écrit, l'autre oral, et conserver 60% des points sur chacun de ces deux examens. Advenant le cas d'échec à l'un ou l'autre de ceux-ci, on applique le paragraphe 12.7 des Règlements pédagogiques généraux.
- 4.22 L'examen oral porte sur trente (30) thèses choisies par le Conseil de la Faculté sur le programme du cours de quatre ans. Ce choix se fait selon les proportions suivantes: 50% des thèses en théologie dogmatique, 20% en Écriture sainte, 15% en théologie morale et 15% en patrologie et en liturgie. Cet examen oral dure une demi-heure et se passe devant une commission de trois (3) professeurs.
- 4.23 L'examen écrit porte sur douze (12) thèses choisies par le Conseil de la Faculté et qui sont les mêmes pour tous les candidats. Le Conseil de la Faculté propose, à l'examen écrit, deux (2) thèses: le candidat choisira l'une ou l'autre. Cet examen écrit dure quatre (4) heures.
- 4.24 Pondération. L'examen oral compte pour 30%, l'écrit pour 20% et les moyennes des quatre années de scolarité pour 50% de la note finale.

5 - COURS D'EXTENSION EN THÉOLOGIE

La Faculté de théologie offre, l'été, le soir et le samedi, un certain nombre de cours du programme de sciences religieuses.

La description de ces cours et les normes d'admission qui s'y appliquent sont fournies par l'Extension de l'enseignement qui publie régulièrement une liste de ces cours.

CENTRES EXTÉRIEURS

Pour favoriser le recyclage des enseignants, la Faculté de théologie a constitué des centres extérieurs qui dispensent une partie des cours du baccalauréat ès sciences religieuses.

Les conditions d'admission des étudiants sont les mêmes que celles mentionnées dans le présent prospectus au chapitre "Baccalauréat ès sciences religieuses". Il en va de même pour les règlements pédagogiques. Les matières enseignées doivent être celles qu'indique et décrit ce prospectus. Les professeurs doivent être approuvés par la Faculté. Ne devra dépasser vingt-huit (28) le nombre des crédits qu'un étudiant pourra prendre dans ces centres; les six (6) crédits nécessaires pour compléter le programme de la première année du baccalauréat ès sciences religieuses doivent être pris à la Faculté même.

La Faculté de théologie s'engage à respecter cette entente aussi longtemps qu'elle sera assurée, par un contrôle qu'elle se réserve le droit de faire, que les conditions énumérées précédemment seront remplies.

Voici la liste de ces centres extérieurs:

Nicolet:

Responsable: M. Charles Élie, ptre,

Petit Séminaire, Nicolet, P.Q.

St-Hyacinthe:

Responsable: M. Jean-Paul Boutin, ptre, chan.,

Grand Séminaire, 2200, avenue Pratte, St-Hyacinthe, P.Q.

Chicoutimi:

Responsable: R. Sœur Rita Fortin,

Institut Notre-Dame-du-Bon-Conseil,

Chicoutimi, P.Q.

6-SECTION DE PASTORALE

Depuis l'année 1966, existe à la Faculté de théologie une section de pastorale. Cette section offre actuellement deux services:

- 1 elle dispense certains cours aidant à la formation pastorale des jeunes prêtres;
- 2 elle organise des sessions de pastorale scolaire pour les aumôniers d'écoles ainsi que tous ceux qui travaillent dans ce secteur.

6.1 - LA SESSION DE PASTORALE SCOLAIRE

Historique

La Faculté de théologie se veut un centre de recherche dans tous les domaines de la théologie. La théologie pastorale, en particulier, très importante, offre de vastes domaines presque inexplorés, dont celui de la pastorale scolaire. Celle-ci, en raison des modifications profondes du milieu scolaire, mérite une attention spéciale. La Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke a déjà tenu une première session d'initiation à la pastorale scolaire. Malgré ses déficiences, cette session a prouvé des besoins immenses, et c'est l'espoir de la Faculté que "les fruits passeront la promesse des fleurs".

La Faculté de théologie présente aujourd'hui un cours mieux structuré et réparti sur trois sessions. Pour arriver à cette réalisation, elle a tenu compte de nombreuses remarques et suggestions de participants à la première session; elle entretient des relations permanentes avec les exécutifs des associations des directeurs de pastorale et des aumôniers d'écoles et avec le Secrétariat de l'éducation, que dirige M. l'abbé Jean-Baptiste Comeau.

Objectif

Fournir aux responsables de la pastorale scolaire les éléments de formation théorique et technique qui leur permettront de réfléchir et de mettre au point une pastorale s'adaptant au milieu scolaire québécois.

Conditions d'admission

Sont admis à ces cours les candidats ayant terminé avec succès leurs études théologiques et qui sont actuellement aumôniers d'écoles

ou qui prévoient l'être. La Faculté admettra aussi, sur présentation des provinciaux(ales) et des directeurs des études des régionales, des membres du personnel des écoles spécialement intéressés à la pastorale scolaire et ayant fait des études de théologie ou de sciences religieuses. La Faculté admet aussi des auditeurs libres.

Programme

Le programme comprend, à chaque session, 60 heures de cours. En plus, on prévoit des séminaires dont les thèmes sont en relation avec ceux des cours. Ces séminaires devraient permettre un échange enrichissant d'expériences.

Examens

Les étudiants réguliers doivent subir les examens et présenter les travaux exigés par la Faculté.

Durée

La session d'été aura une durée de quatre semaines. (La session d'été 1967 se tiendra du 3 au 28 juillet.)

Frais

Tarif régulier de l'Université de Sherbrooke, soit \$20.00 du crédit.

Attestation

Le candidat, qui se sera conformé aux exigences académiques, recevra, à la fin de chaque session, un bulletin et, à la fin des trois sessions, une attestation d'études.

6.2 - PROGRAMME

Cours cyclique distribué sur trois sessions

I — Situation foi — culture réfléchie à partir des structures.

- De la théologie pastorale et de la nécessité de l'invention en théologie pastorale. Possibilité et nécessité d'une théologie pastorale scolaire.
- De la présence de l'Église au monde d'après les documents conciliaires et l'ecclésiologie récente: rencontre foi — valeurs humaines, et particulièrement rencontre foi — culture.
- Le milieu québécois: étude sociologique.
- L'Église du Québec: présence à ce milieu.
- Le milieu scolaire: le système scolaire, histoire, état actuel et orientations; l'école et son insertion dans le monde scolaire nouveau créé par le rapport Parent et le Ministère de l'éducation.
- Philosophie de l'éducation. Celle qu'implique les principales options du rapport Parent. Répercussions dans la vie et la culture des jeunes.
- Pastorale scolaire: implications dans l'éducation de la foi.
 Structures actuelles de notre pastorale scolaire et orientations possibles.

II — Situation foi — culture réfléchie à partir des personnes.

- L'adolescent et les principaux traits de sa psychologie.
 Rythmes de croissance dans l'évolution de la foi.
- L'adolescent: point de rencontre de plusieurs influences (point de vue sociologique): la famille, l'école, le groupe, les loisirs et la culture populaire.
- L'aumônier: rôle, spiritualité et charismes; situation par rapport aux personnes: direction locale, corps professoral, catéchètes et professeurs engagés dans des fonctions pastorales, famille, clergé paroissial.
- Le directeur de pastorale: fonction pastorale; situation par rapport à l'Église diocésaine, à la régionale, aux directions locales et au corps professoral.
- Les religieux: place spécifique dans la pastorale scolaire.

- Le personnel de l'école: brève étude des rôles, caractéristiques sociales et statuts dans l'Église; animation apostolique.
- Possibilités et limites d'animation pour un groupe sociologique tel que celui de l'école: notion communauté — masse, counseling, techniques d'animation.
- III La présence concrète de l'Église en milieu scolaire.
 - Rappel des principes fondamentaux de la pastorale scolaire.
 - Théologie de l'éducation d'après les documents conciliaires; spécialement de la vocation humaine et de la vocation chrétienne.
 - Comment l'Église est-elle présente au monde scolaire?
 - a) Le service de la Parole et ses différentes formes: séminaires de sciences religieuses; rencontres en classe; retraites; rencontres avec parents; animation théologique de la catéchèse; direction de conscience. Corollaire: morale et religion.
 - b) Le service de la liturgie: les jeunes et la liturgie; messe, Pénitence et célébrations; l'équipe liturgique.
 - c) Le service hodégétique (engagement): le métier d'étudiant; opportunité des mouvements de jeunes et des mouvements au niveau du corps professoral.

7 - CATÉCHÈSE

Pour compléter la formation des candidats en sciences religieuses qui se destinent surtout à l'enseignement, la Faculté insère dans le programme du baccalauréat ès sciences religieuses dix-huit (18) crédits en catéchèse. Ces crédits en catéchèse peuvent tenir lieu de dix-huit (18) crédits en sciences religieuses. Peuvent être remplacés par des crédits en catéchèse les cours de sciences religieuses marqués d'un astérisque dans le programme du baccalauréat ès sciences religieuses.

On trouvera la description de ces cours de catéchèse en son lieu, dans la description des cours du baccalauréat ès sciences religieuses I et II. Ces cours de catéchèse se donnent à leur place normale pendant l'année scolaire, mais sont aussi offerts en session d'été.

M. Raymond Jodoin, ptre, assume la responsabilité de ce secteur.

8 - L'INSTITUT DE SPIRITUALITÉ

Conformément à une convention signée le 22 février 1962, l'Institut de spiritualité de Nicolet, dirigé par les Pères Carmes, est annexé à l'Université de Sherbrooke.

Durée des cours

Les cours se donnent pendant le mois de juillet, ils durent trois semaines à raison de cinq périodes par jour. Le samedi après-midi et le dimanche sont libres. Le cycle est de trois ans. Les débutants peuvent se présenter chaque année.

Conditions d'admission

Pour être admis à suivre les cours, il faut avoir poursuivi ses études jusqu'en rhétorique inclusivement ou posséder l'équivalence d'une douzième année. Les auditeurs libres sont acceptés.

Conditions pour obtenir le diplôme

Il faut avoir suivi le cycle complet, avoir subi avec succès les examens qui terminent chaque session et justifier d'une assistance minima à 90% des cours.

Les candidats sont répartis en deux sections d'après le niveau de leurs études antérieures. La plupart des cours se donnent séparément, d'autres sont communs aux deux sections. La direction de l'Institut a seule compétence pour affecter un candidat à l'une ou l'autre section.

Renseignements généraux

Le droit d'inscription est de \$5.00 pour la première année. Les étudiants de troisième année versent un droit de \$5.00 pour l'obtention du diplôme. Les frais de cours s'élèvent à \$60.00 par session d'été. Enfin, les frais de logement et de pension au Séminaire de Nicolet sont de \$30.00 par semaine.

Pour tout renseignement supplémentaire, on peut s'adresser à:

M. Paul-Émile Dubois, ptre, Hôpital Sainte-Croix, Drummondville, P.Q. (Tél.: 478-1381)

8.1 - LE PROGRAMME DE L'ANNÉE 1967

L'Institut de spiritualité veut répondre aux besoins de nombreux prêtres, religieux, religieuses et laïcs qui se préparent à recevoir une formation catéchétique ou qui l'ont déjà reçue. Le programme de cette année s'harmonise avec le thème de l'Expo.

Spiritualité de l'ouverture au monde.

- 1 Les bases conciliaires, par le R.P. Jérôme-Gratien, o.c.d., l.th.
- 2 L'ouverture du peuple de Dieu aux nations, par le R.P. Francis de la Croix, o.c.d., professeur à l'Institut de catéchèse de l'Université de Montréal.
- 3 L'évolution de la vision du monde chez les chrétiens, par le R.P. Raymond, o.c.d., aumônier de l'Université de Montpellier (France).
- 4 Le rassemblement dans l'unité, par M. l'abbé Max Delespesse, directeur du Centre communautaire international, Bruxelles.
- 5 Le dialogue avec les marxistes, par le R.P. Francis de la Croix, professeur à l'Institut de catéchèse de l'Université de Montréal.

Quelques personnalités européennes qui viendront au Canada cet été sont retenues pour des conférences en rapport avec le programme.

9 - COURS PUBLICS DE SCIENCES RELIGIEUSES

À compter du mois d'octobre 1967, la Faculté de théologie offrira des cours publics de sciences religieuses. Elle le fait en collaboration avec l'Extension de l'enseignement et dans un même souci de contribuer, pour sa part, à l'œuvre de l'éducation permanente.

Ces cours s'adressent à tous ceux qu'intéresse d'une manière ou d'une autre le problème religieux et particulièrement les interrogations contemporaines au sujet de la foi chrétienne: religieux, laïcs, étudiants, parents, instituteurs et institutrices, etc.

Ces cours sont distribués sur deux (2) sessions de cinq (5) semaines chacune, au rythme d'un (1) cours par semaine: la session d'automne (octobre et novembre) et la session d'hiver (février et mars). Chaque cours a lieu le soir et a une durée de trois (3) heures, comportant un exposé suivi d'un échange de vues entre participants et conférenciers.

Les dates exactes de ces cours, le lieu où ils se donnent, le nom des conférenciers et autres renseignements seront rendus publics par l'Extension de l'enseignement de l'Université.